

Les solutions fondées sur la nature (SfN)



Les SfN ont vocation à s'inscrire dans une démarche globale et cohérente de la gestion du trait de côte.

Elles doivent correspondre aux cadres politiques de toutes les échelles



Atténuation et adaptation au changement climatique



Réduction des risques naturels



Développement socio-économique



Santé humaine



Sécurité alimentaire



Sécurité de l'approvisionnement en eau



Degradation environnementale et perte de biodiversité



Qu'est ce que c'est ?

Les **solutions fondées sur la nature** sont définies comme :

Les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

Comment ça fonctionne ?

Les SfN s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés, comme la lutte contre le changement climatique, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire.

Les SfN consistent à gérer des milieux naturels de façon durable et équilibrée, en les restaurant et/ou en les préservant à une échelle appropriée, de manière à bénéficier en retour de services écosystémiques répondant à la problématique visée par la SfN. La mise en œuvre d'une SfN passe par une gestion adaptative du site et une régulation concertée des usages.

Elles peuvent mobiliser ou être complémentaires à d'autres solutions de gestion plus ou moins souples.

A quoi ça sert ?

Les bénéfices des SfN répondant aux aléas littoraux dépendent des écosystèmes et de leurs fonctionnalités :

milieu dunaire « actif » régulant les effets de l'érosion, cordon dunaire protégeant contre la submersion, zone humide stockant les eaux de submersion, zones dépolluées amortissant les aléas littoraux, etc.

Intérêts

⇒ elles ont l'avantage d'être économiquement viables et durables, proposant un entretien moins coûteux vu leur insertion dans le milieu naturel.

⇒ elles aident à la restauration, la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, qui est une composante essentielle de l'identité et de l'attractivité du littoral. Elles sont ainsi à la fois un moyen et une fin.

⇒ elles sont largement promues par de nombreux acteurs, et peuvent ainsi facilement mobiliser des partenaires techniques et financiers, tant pour leur conception que pour leur réalisation et leur gestion

Limites

Deux exigences à la mise en place :

⇒ contribuer de façon directe à un défi de société identifié, autre que celui de la conservation de la biodiversité.

⇒ s'appuyer sur les écosystèmes et présenter des bénéfices pour la biodiversité

Elles nécessitent une compréhension experte des écosystèmes mobilisés, ainsi qu'un suivi et une gestion pérenne.

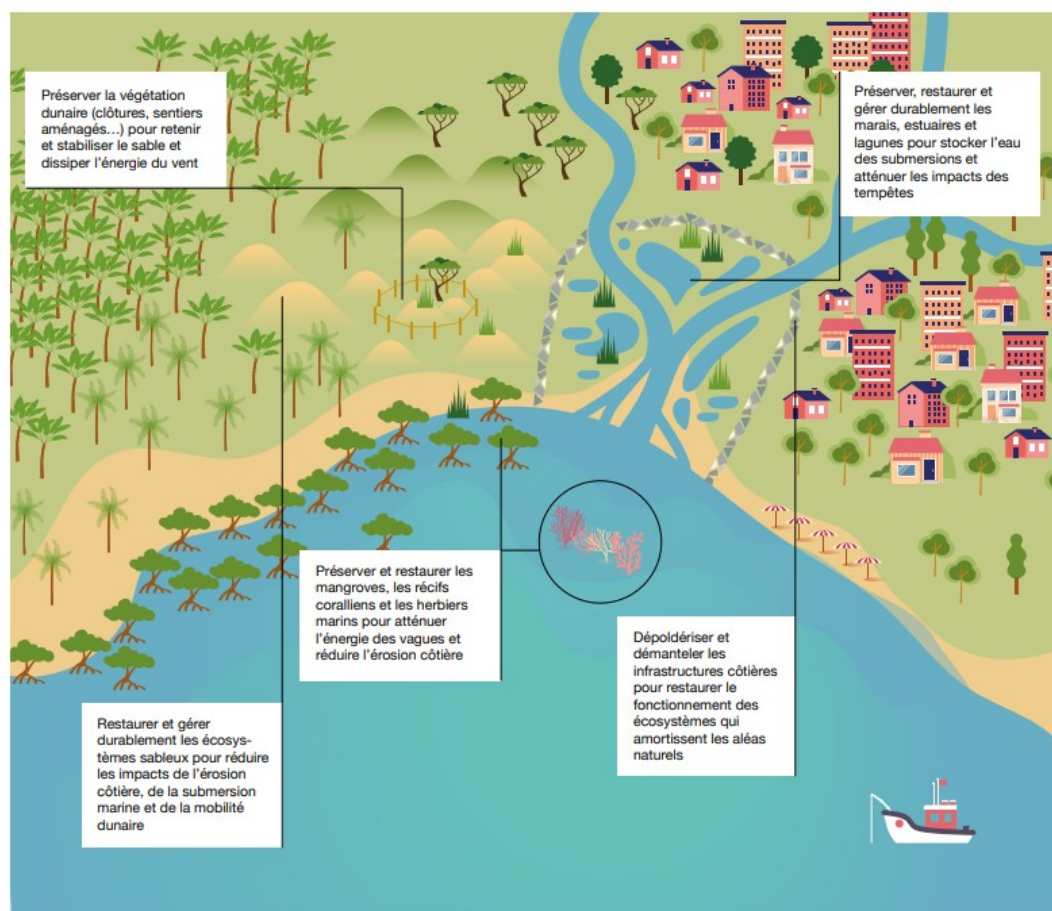


Figure 4 : Différents types de Solutions fondées sur la Nature pour les risques littoraux

LA PRÉSERVATION, LA RESTAURATION ET LA GESTION DURABLE DES MARAIS, ESTUAIRES ET LAGUNES

Ces zones humides côtières, lorsqu'elles sont fonctionnelles, jouent le rôle de zones tampons face aux aléas naturels. Elles stockent l'eau en cas de submersion et atténuent donc l'impact des tempêtes. Elles peuvent aussi constituer des solutions pour gérer la montée du niveau de la mer.

LA PRÉSERVATION, LA RESTAURATION ET LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES SABLEUX

Les plages, dunes et forêts dunaires participent à la résilience du littoral et à la régulation des impacts des aléas naturels grâce aux échanges sédimentaires internes au système dune-plage. Lorsqu'une plage est érodée après une tempête, le stock sableux des dunes permet de réalimenter et reconstruire la plage. Inversement, lorsque le sable est déposé sur la plage par la mer en périodes calmes, il permet de reconstituer la dune qui pourra alors à nouveau jouer son rôle de barrière naturelle lors de la prochaine tempête. La pérennité et la capacité d'ajustement du système dune-plage sont directement liées à la liberté des échanges sédimentaires entre ses deux composantes. Or, ces échanges sont souvent perturbés par des ouvrages et aménagements. La forêt dunaire, lorsqu'elle est présente, permet de jouer un rôle similaire à la dune ((stockage de sable maintenu grâce aux racines des arbres et réalimentation de la plage). Les végétaux présents au sein des milieux littoraux participent à la réduction des impacts de l'érosion côtière et de la submersion marine en dissipant l'énergie des vagues et du vent ainsi qu'en retenant et stockant le sable (en mer grâce aux herbiers marins ou à terre grâce à la végétation dunaire). Ces écosystèmes permettent ainsi de réduire les risques d'érosion littorale en maintenant un stock de sable, les risques de submersion en constituant un obstacle face aux vagues, et les risques de mobilité dunaire en stabilisant le sable grâce aux végétaux.

LA DÉSARTIFICIALISATION ET LA RESTAURATION PAR DÉPOLDÉRISATION ET DÉMANTÈLEMENT DES INFRASTRUCTURES CÔTIÈRES

Ces actions ont pour objectif de laisser plus d'espace aux écosystèmes afin qu'ils puissent retrouver un fonctionnement plus naturel et qu'ils jouent un rôle d'amortisseur des aléas littoraux. Elles comprennent des opérations de dépoldérisation, de démantèlement d'infrastructures telles que des routes littorales, des enrochements et autres aménagements impactant la dynamique littorale ou encore l'abandon de ces infrastructures qui, en l'absence d'entretien et face à la force des aléas, se dégradent et finissent par être détruites.

Territoires littoraux résilients soutenus dans l'appel à projet du ministère de la transition écologique

LES PROJETS SÉLECTIONNÉS EN UN CLIN D'ŒIL

Neuf projets ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « Des solutions fondées sur la nature pour des territoires littoraux résilients ». Sept projets bénéficient d'un soutien financier du ministère de la Transition écologique* pendant trois ans et deux projets « partenaires » bénéficient de la valorisation. Tous ces projets, en métropole et outre-mer, se situent sur des territoires très contrastés (naturels, urbanisés). Ils illustrent la variété des écosystèmes naturels littoraux (dunes, cordons de galets, marais arrière-littoraux, mangroves) et sont portés par un large panel d'intervenants (collectivités territoriales, établissements publics, entreprises privées).

* Fonds de concours ARITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France)

● Projets lauréats bénéficiant d'un soutien financier du ministère de la Transition écologique pendant trois ans

● Projets « partenaires » qui bénéficieront de la valorisation sans financement supplémentaire du ministère de la Transition écologique.

ÉCOSYSTÈMES MOBILISÉS



DUNES



ZONES HUMIDES



HAUTS DE PLAGE (SABLE, GALETS)



FORÊTS LITTORALES



MANGROVES



PRAIRIES, LANDES, PELOUSES AÉROHALINES

8



Port-Louis

(GUADELOUPE)

Reconnecter la mangrove à la mer

p. 22

9



Saint-Paul

(LA RÉUNION)

Reverdifier les plages de sable noir

p. 24

3



Plozévet

(FINISTÈRE)

Retour à un fonctionnement naturel

p. 12

2



Fermanville

(MANCHE)

Accompagner le changement sur le site de Fréval

p. 10

1



Basse vallée de la Saône

(SEINE-MARITIME)

Une recomposition spatiale grandeur nature

p. 8

4



Soulac-sur-Mer

(GIRONDE)

Faire place à la dune

p. 14

5



Bidart

(PYRÉNÉES-ATLANTIQUES)

La nature reprend ses droits

p. 16

6



Leucate

(AUDE)

Restaurer la nature en milieu urbain

p. 18

7



Le Grau-du-Roi

(GARD)

Restauration douce du cordon dunaire des Baronnetts

p. 20

Appel à projets « Des solutions fondées sur la nature pour adapter les territoires côtiers à l'érosion »

Qu'est ce que c'est ?

Le présent appel à projets a pour ambition de soutenir la mise en œuvre opérationnelle de solutions fondées sur la nature dans les communes et les EPCI littoraux, afin d'adapter les territoires littoraux au recul du trait de côte, accentué par les effets du changement climatique.

Quels projets éligibles ?

Les projets peuvent concerner des travaux de :

- préservation d'écosystèmes d'interface terre-mer fonctionnels : mangroves, plages et avant-plages, cordons dunaires...
- gestion des milieux et des pressions sur les écosystèmes côtiers et estuariens : gestion des activités humaines, gestion de la fréquentation... ;
- restauration d'écosystèmes altérés dans leur fonctionnement écologique ou (re)création d'écosystèmes disparus : dépoldérisation ; démantèlement d'ouvrages, suppression ou relocalisation d'infrastructures, plantation de végétation dunaire ou de palétuviers...

Dans quel but ?

L'appel à projets vise à répondre aux grands objectifs stratégiques suivants :

- soutenir le déploiement de projets de SfN, en cohérence avec les stratégies locales de gestion de la bande côtière ;
- favoriser la montée en compétence des collectivités littorales sur le portage et l'ingénierie de projets de SfN ;
- évaluer et valoriser les capacités des SfN à atténuer l'érosion côtière et à produire des co-bénéfices d'ordre sociétaux et écologiques.

Qui peut Candidater ?

Il s'adresse en priorité aux acteurs publics territoriaux, éventuellement associés avec un établissement public national.

Les lauréats auront jusqu'au 31 décembre 2029 pour mettre en œuvre des travaux d'une ou plusieurs SfN sur leur territoire et élaborer et initier un protocole de suivi écologique.

Ces opérations peuvent être **financées par l'État à hauteur de 80%** du montant des dépenses éligibles.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 septembre 2024.

Références bibliographiques

